

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Pas de relâche pour le conseil d'administration de l'Office

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Signature d'une nouvelle entente de partenariat avec le Curateur public
- Publication du nouveau guide Mieux accueillir les personnes handicapées
- Commandez dès maintenant votre matériel pour la Semaine québécoise des personnes handicapées 2019!

ACTUALITÉS

- Budget 2019-2020 du gouvernement du Québec : des mesures d'intérêt pour les personnes handicapées
- Aperçu du budget fédéral 2019
- Des mesures porteuses pour favoriser l'adaptation de domicile
- Expérience inclusive de plein air dans un parc urbain : une étude, un guide et une grille d'évaluation à venir

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pas de relâche pour le conseil d'administration de l'Office

Les membres se sont réunis pour une première fois en 2019 à l'occasion de la 207^e séance du conseil, laquelle s'est tenue les 13 et 14 mars dernier. Cette séance a notamment été marquée par l'adoption d'un

rapport faisant état du suivi des recommandations des premiers

rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière. En effet, les membres ont eu l'occasion d'apprécier le suivi donné par les ministères et organismes visés par les quelques 67 recommandations ayant été adoptées en 2017. Rappelons que ces recommandations portaient sur quatre des résultats attendus de la politique, soit les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements. L'Office est d'ailleurs très fier de cette démarche de suivi plutôt rare au sein de l'administration publique québécoise et qui est menée de façon rigoureuse et systématique.

Lors de cette séance, les travaux du conseil ont également porté sur la mise en œuvre du plan de transition 2019-2020 de l'Office, lequel vient prolonger d'une année le plan stratégique 2014-2019 de l'organisation. La directrice générale a ainsi informé le conseil au sujet des efforts déployés en vue d'assurer la réussite du plan de transition. Par la même occasion, les membres ont été situés sur les différentes consultations ayant cours relativement à l'élaboration du prochain plan stratégique de l'Office. Il a notamment été question de deux rencontres avec plus d'une vingtaine de représentants du milieu associatif des personnes handicapées, de même que des échanges avec des partenaires gouvernementaux. Les membres ont également pu échanger sur les enjeux et orientations préliminaires devant former à terme, les assises du prochain plan stratégique de l'Office.



Séance du conseil d'administration du 13 et 14 mars dernier.

D'autre part, les membres ont pris connaissance des orientations générales de la prochaine campagne de sensibilisation et d'information 2019-2021 de l'Office. Rappelons que le thème de l'intégration et du maintien en emploi des personnes handicapées avait été retenu par les membres pour cette prochaine campagne. Par ailleurs, ceux-ci ont pu échanger sur certaines constatations et orientations en prévision de l'édition 2020 du Prix À part entière.

Au cours de la séance, il a également été question des travaux menés en vue de faire le point sur la situation de la capacité juridique et de la représentation légale des personnes handicapées au Québec dans le cadre de l'accès au Régime enregistré d'épargne-invalidité. À cette occasion, des représentants du ministère de la Justice et du Curateur public du Québec ont été invités en raison de leur participation aux travaux. Les membres ont ainsi pu manifester leur intérêt quant à l'importance de mettre en œuvre une des pistes de solutions proposées, et ce, afin de permettre un meilleur accès à ce régime.

En fin de séance, deux présentations étaient prévues afin de faire état de différents travaux de l'Office et de ses partenaires. D'une part, il a été question des démarches en vue de l'élaboration d'un cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services. D'autre part, les membres ont pu apprécier une présentation conjointe de l'Office et du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les travaux qu'ils mènent sur les services régionaux d'interprétariat.

Le saviez-vous ?

Les membres du conseil d'administration de l'Office sont nommés par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Le 13 mars dernier, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de deux nouveaux membres : madame Anne Pelletier, actuelle directrice générale de l'organisme DéPhy Montréal, qui représentera les organismes de promotion dédiés aux personnes handicapées, et monsieur Pierre Richard, architecte. Ce dernier a été nommé après consultation auprès des ordres professionnels directement impliqués dans les services aux personnes handicapées.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Signature d'une nouvelle entente de partenariat avec le Curateur public

Nous vous informons que l'Office vient de conclure une entente de partenariat avec le Curateur public du Québec. Cette entente précise les modalités de collaboration entre les deux organismes afin de fournir de l'information juste, précise et pertinente aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches, et ce, peu importe si ces personnes s'adressent au Curateur ou à l'Office.



En effet, il est souvent difficile pour ces personnes d'avoir accès facilement à de l'information complète et à jour sur les nombreux programmes, mesures et services pouvant les concerner. La conclusion d'ententes formelles entre l'Office et différents partenaires, comme le Curateur public, permet ainsi de mieux orchestrer l'accès à cette information.

L'Office et le Curateur public, par leur mission respective, exercent un rôle complémentaire. L'entente qui entrera en vigueur le 31 octobre 2019 permettra donc à nos deux organisations de planifier des actions concertées et de partager l'expertise de leur personnel. Par exemple, une personne qui entrera en contact avec le Curateur public pourra être dirigée, selon le cas, vers l'Office si elle a besoin d'information plus précise sur les programmes, les mesures et les services destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches.

De notre côté, nous pourrions diriger vers le Curateur public une personne qui souhaite obtenir plus de précisions à l'égard des régimes de protection.

Connaissez-vous le Curateur public du Québec?

Le Curateur public du Québec a pour mission de veiller à la protection des personnes inaptes et du patrimoine de mineurs.

Il sensibilise la population à l'inaptitude et à l'importance d'agir avant même qu'elle ne survienne.

Il accompagne les familles et les proches qui représentent une personne ou qui participent à un conseil de tutelle. De plus, il surveille l'administration de ces tutelles et curatelles.

Des partenariats pour mieux desservir les personnes handicapées et leur famille

Les ententes que nous signons avec nos partenaires ont pour effet de simplifier et d'améliorer l'accès à l'information pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches. Elles permettent également un meilleur référencement vers l'Office ou d'autres partenaires selon la situation et les besoins de la personne.

À cette fin, nous avons conclu d'autres ententes officielles avec les partenaires suivants :

- Services Québec
- Ligne Aide Abus Aînés
- Commission des services juridiques
- Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- Revenu Québec

Pour en connaître davantage sur ces différents partenaires ainsi que pour vous tenir au courant des nouvelles ententes qui seront signées prochainement, nous vous invitons à consulter la page « Partenariat » de l'onglet « Services directs » de notre site Web.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Publication du nouveau guide **Mieux accueillir les personnes handicapées**

Nous venons de publier, en format Web, un tout nouveau guide d'information sur les services accessibles. Il s'adresse principalement aux ministères, aux organismes publics, aux municipalités ainsi qu'aux entreprises privées.

Pour réaliser ce guide, nous avons regroupé et actualisé les informations qui se trouvaient auparavant dans notre site Services accessibles. Vous avez maintenant accès à toute l'information pertinente, directement à partir de notre site Web.

Vous trouverez dans ce guide, une foule de renseignements utiles qui vous permettront de mieux comprendre la réalité des personnes handicapées en vue de les accueillir et de les servir de façon adéquate.

Les premières fiches du guide présentent, entre autres, les mots appropriés à employer ainsi que les attitudes à adopter envers les personnes handicapées. Vous y trouverez aussi de nombreux conseils pour accueillir et servir les personnes qui se présenteront à vous.

Par des fiches thématiques, vous en apprendrez davantage sur les personnes ayant :

- une incapacité intellectuelle;
- une incapacité auditive;
- une incapacité motrice;
- une incapacité de la parole et du langage;
- une incapacité visuelle;
- un trouble du spectre de l'autisme (TSA);
- un trouble grave de santé mentale.

D'autres fiches vous seront aussi utiles pour rendre accessibles vos documents, vos sites Web, vos environnements ainsi que vos rencontres de groupe.

Pour accroître la participation sociale des personnes handicapées, ces dernières doivent avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public. Le guide *Mieux accueillir les personnes handicapées* vous aidera assurément à poser des gestes concrets en ce sens.



Vous pouvez accéder au nouveau Guide en consultant la section « Guides de l'Office » de l'onglet « Publications » de notre site Web.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Commandez dès maintenant votre matériel pour la Semaine québécoise des personnes handicapées 2019!



Nous préparons déjà la 23^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2019 sous le thème *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive!* À ce sujet, nous vous invitons à **commander dès maintenant** la nouvelle affiche et le nouveau feuillet

que nous avons produits. Cette année, le nouveau visuel met en scène Adayel, un enfant handicapé, qui, grâce aux adaptations mises en place par son centre de la petite enfance, peut jouer avec les autres enfants de son âge. Un bel exemple de participation sociale qui démontre qu'une société inclusive se bâtit dès le plus jeune âge!

Pour obtenir gratuitement les versions papier des affiches et des feuillets d'Adayel, il vous suffit de remplir, **avant le 16 avril 2019**, le bon de commande disponible sur le site Web de l'Office.

Des outils clés en main pour souligner la Semaine

Tous nos visuels sont également disponibles pour téléchargement dans la section Web de la Semaine. Choisissez parmi nos différents modèles d'affiches, de feuillets, de boutons Web et de visuels pour les réseaux sociaux. En plus du matériel de sensibilisation, vous trouverez dans la section Web de la Semaine :

- des idées pour agir afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées;
- des idées pour souligner la Semaine, comme des suggestions d'activités de sensibilisation à organiser;
- du matériel de sensibilisation, tel que des affiches, des feuillets, des boutons Web et des visuels pour les réseaux sociaux disponibles pour téléchargement;
- de nouveaux modèles de publication clés en main pour les réseaux sociaux et votre site Web.

En tant que partenaires de la Semaine, vous êtes invités à souligner la Semaine à votre façon! N'hésitez pas à utiliser ces outils ou vous en inspirer pour créer vos propres contenus.

De plus, surveillez notre section Web. Celle-ci sera mise à jour régulièrement avec du nouveau contenu tel qu'un jeu-questionnaire, une vidéo et des témoignages inspirants. Restez à l'affût!

Page Facebook de l'Office

Nous vous invitons également à suivre la page Facebook de l'Office, où du contenu en lien avec la Semaine y sera publié régulièrement. N'hésitez pas à partager nos publications ou à créer vos propres contenus. Utilisez le mot-clic **#SQPH2019** pour faire connaître vos réalisations dans le cadre de la Semaine.

Ensemble, contribuons à réduire les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées. Profitez de cette fenêtre pour faire valoir vos bons coups et soyez partie prenante de ce parcours vers une société plus inclusive!

Prenez part à l'action!

Au Québec, c'est plus d'une personne sur dix qui a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours. La Semaine offre une occasion privilégiée de sensibiliser chacun d'entre nous à l'importance des petits gestes que nous pouvons poser pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société. Ensemble, contribuons à réduire les nombreux obstacles que rencontrent les personnes handicapées, que ce soit au moment de se déplacer, de travailler, d'étudier, de se divertir, etc.

N'hésitez pas à nous joindre au sqph@ophq.gouv.qc.ca si vous avez des questions concernant nos outils de sensibilisation ou au sujet de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Remerciement : Un merci tout spécial à l'organisme J'me fais une place en garderie pour leur collaboration à la réalisation du nouveau visuel.

ACTUALITÉS

Budget 2019-2020 du gouvernement du Québec : des mesures d'intérêt pour les personnes handicapées



Le ministre des Finances, Éric Girard, a présenté le 21 mars dernier le budget 2019-2020 du gouvernement du Québec. Celui-ci prévoit de nouveaux investissements totalisant 16,2 milliards de dollars sur six ans, qui ciblent majoritairement les secteurs de la santé et de l'éducation. Coup d'œil sur les principales mesures qui auront un impact sur la participation sociale des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches.

Emploi : une nouvelle Stratégie nationale annoncée

Dans le budget 2019-2020, le gouvernement du Québec annonce le financement de la prochaine Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, qui devrait être dévoilée dans

les prochains mois. Afin de la mettre en œuvre, des investissements globaux de 64,8 millions de dollars sont prévus sur cinq ans, soit de 2019-2020 à 2023-2024.

Plus précisément, le gouvernement entend investir une somme globale de 49,7 millions de dollars afin de mettre en œuvre diverses mesures visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. La principale mesure consiste à ajouter 400 postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées.

Une somme de 15,1 millions de dollars sera également investie sur cinq ans afin d'appuyer la mesure du Contrat d'intégration au travail. Avec cet investissement, le gouvernement compte ainsi ajouter 500 participantes et participants supplémentaires à ce programme.

Les détails de la Stratégie et les modalités de sa mise en œuvre seront connus au cours des prochains mois. Restez à l'affût : nous publierons un article complet à ce sujet dès sa sortie!

Santé et services sociaux : amélioration de l'accès aux services

Le budget 2019-2020 prévoit une hausse de 5,4 % des dépenses de santé et de services sociaux pour la prochaine année et de 4,1 % pour les deux années suivantes. D'ici cinq ans, le gouvernement effectuera ainsi des investissements additionnels de 4,9 milliards de dollars.

Entre autres mesures, il est prévu d'investir 2,6 milliards de dollars d'ici 2023-2024 afin de bonifier les services aux personnes âgées. Cela inclut notamment des actions visant à offrir davantage de soins et de services à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie (1,48 milliard de dollars d'ici 2023-2024), ainsi que pour améliorer la qualité de vie des proches aidantes et des proches aidants (105 millions de dollars sur cinq ans). À ce propos, rappelons que le gouvernement dévoilera au cours de la prochaine année la première politique nationale pour les proches aidantes et les proches aidants. Il compte également annoncer le développement historique d'un nouveau continuum de services pour soutenir ces personnes.

Par ailleurs, le gouvernement compte investir 574 millions de dollars d'ici 2023-2024 dans le but d'améliorer les services directs à la population. Il propose notamment de renforcer l'accès en première ligne, avec des dépenses de 10 millions de dollars annuellement pour les cinq prochaines années, de même que de bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires, à la hauteur 30 millions de dollars par année.

Soulignons également qu'afin de dépister plus tôt les troubles de l'apprentissage, le gouvernement compte investir un total de 340 millions de dollars sur cinq ans à cet effet. Cela permettra d'offrir à tous les enfants du Québec âgés de 0 à 5 ans un dépistage et un diagnostic précoces de façon à être en mesure d'établir, avec les parents et le milieu scolaire, un protocole d'intervention rapide incluant des mesures de soutien aux familles.

Éducation : soutien à la réussite et à la persévérance scolaire

La hausse des dépenses en éducation et en enseignement supérieur est évaluée à 5,1 % en 2019-2020, avec un total de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans.

De ce montant, le gouvernement prévoit notamment des dépenses de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, qui visera à donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel. Parmi les mesures liées à cet investissement, 100 millions de dollars sur cinq ans sont prévus afin d'ajouter des classes spécialisées. Cette proposition vise à permettre des ratios maître-élèves réduits, ainsi qu'un soutien adapté à certains élèves handicapés ou ayant un trouble d'apprentissage ou d'adaptation. Elle permettra d'offrir un cheminement scolaire mieux adapté aux besoins de ces élèves.

Un montant de 25 millions de dollars est également prévu annuellement d'ici 2023-2024 afin de soutenir la réussite et la persévérance. Cet aspect touche notamment le financement de l'offre des services éducatifs spécialisés qui répondent aux besoins des élèves aux prises avec des difficultés pendant leur parcours scolaire. Il concerne également l'appui financier octroyé aux organismes communautaires qui offrent des services en complément à ceux offerts par les écoles.

Habitation : investissements pour le logement abordable et l'adaptation de domicile



En habitation, le budget 2019-2020 prévoit investir 249,7 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir la réalisation des unités de logement du programme AccèsLogis Québec annoncées antérieurement, mais qui n'ont pas encore été réalisées. Cela permettra à plus de ménages québécois d'accéder à un logement abordable. Un montant de 60 millions de dollars sera aussi investi

d'ici 2023-2024 afin de financer le Programme d'adaptation de domicile (PAD). Cette mesure rendra possible, annuellement, l'adaptation de logements pour 1 000 personnes ainsi que la réparation de 4 300 équipements spécialisés.

Personnes vulnérables : réforme de la protection

Le plan budgétaire 2019-2020 rappelle que depuis des années, les intervenants et les intervenantes auprès de personnes vulnérables ainsi que les familles de ces dernières revendiquent des mesures qui permettront de reconnaître aux personnes vulnérables plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'égalité, à l'autodétermination, à l'intégrité et à la sécurité. Le gouvernement compte ainsi réformer les dispositions législatives en matière de protection de ces personnes. Le rôle que doit jouer le Curateur public en matière d'information, de soutien, de surveillance et d'enquête, afin de prévenir les abus des personnes inaptes, sera également précisé. Le gouvernement prévoit ainsi allouer 14,8 millions de dollars sur cinq ans au ministère de la Famille afin de mener cette démarche à terme.

Des investissements à suivre

Le budget 2019-2020 contient différentes mesures porteuses pouvant avoir un impact significatif sur la participation sociale des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches. Les domaines de la santé et de l'éducation bénéficient notamment d'investissements importants qui permettront d'améliorer leur offre de services.

Rappelons que les détails et les modalités de mise en œuvre de certaines mesures devraient être dévoilés ultérieurement. C'est le cas notamment des investissements qui viseront à appuyer davantage les parents d'enfants handicapés. Ceux-ci devraient être prévus pour 2020-2021.

Nous suivrons avec intérêt l'avancement des travaux liés aux diverses mesures annoncées dans le plan budgétaire 2019-2020. Ceux-ci feront l'objet de prochains articles dans notre cyberbulletin.

Révision de l'organisation de certains services

Dans le cadre du dépôt du budget 2019-2020, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, Christian Dubé, a déposé à l'Assemblée nationale le budget de dépenses du gouvernement du Québec.

Notons à ce propos que la Stratégie de gestion des dépenses qui y est liée mentionne un projet sous la responsabilité de l'Office, qui vise à simplifier l'accès aux programmes, mesures et services, pour les personnes handicapées et leur famille. Le projet, qui a par ailleurs fait l'objet d'un précédent article dans ce cyberbulletin, résulte d'un diagnostic qui a permis de documenter la lourdeur des démarches administratives que doivent réaliser les personnes handicapées pour accéder aux services. Pour l'année 2019-2020, il est prévu d'identifier des pistes de solution porteuses et d'élaborer un plan de mise en œuvre à cet égard.

Rappelons que le projet s'inscrit dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux, dont un des engagements consistait d'ailleurs à réaliser des travaux interministériels en vue de simplifier les démarches donnant accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

ACTUALITÉS

Aperçu du budget fédéral 2019

Le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, a rendu public le 19 mars dernier, le budget 2019 intitulé *Investir dans la classe moyenne*. Selon ce document, certaines des mesures présentées viseront à rendre le Canada plus accessible et à soutenir les personnes handicapées.



Voici un bref aperçu de quelques éléments d'intérêt qui concernent les personnes handicapées du Québec, leur famille et leurs proches.

Favoriser l'intégration et le maintien en emploi

Le budget 2019 du gouvernement fédéral propose d'investir 12 millions de dollars sur trois ans afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. Cette somme sera versée à l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, en partenariat avec l'Alliance canadienne des troubles du spectre autistique, pour le programme Prêts, disponibles et capables. Ce financement sera offert dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées.

Les personnes ayant une incapacité visuelle pourront également bénéficier d'une mesure visant à améliorer leurs possibilités d'emploi. Le gouvernement du Canada propose en effet de verser un million de dollars, en 2019-2020, à l'Institut national pour les aveugles. Cette somme servira à mettre les personnes ayant une incapacité visuelle en relation avec des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, souhaitant donner l'exemple comme employeur, le gouvernement du Canada s'est engagé à embaucher au moins 5 000 personnes handicapées au cours des cinq prochaines années. Pour soutenir cet engagement, le budget 2019 propose de fournir à Services partagés Canada un financement supplémentaire de 13,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et de 2,9 millions par année par la suite. Cet investissement aidera à déterminer les obstacles technologiques dans les milieux de travail du gouvernement fédéral, de les éliminer et de les prévenir.

Moderniser la Stratégie emploi jeunesse

Dans le même registre, le gouvernement du Canada prévoit investir un montant de 49,5 millions de dollars sur cinq ans afin de lancer une version modernisée de la Stratégie emploi jeunesse. Cette Stratégie, qui existe depuis 1997, a pour but d'aider les jeunes dans la transition de l'école vers le marché du travail. Elle vise plus particulièrement les jeunes vulnérables qui font face à des obstacles supplémentaires pour y parvenir, comme les jeunes handicapés, les jeunes à faible revenu et les jeunes autochtones. L'approche qui sera préconisée permettra de garantir que tous les jeunes ont accès aux mesures de soutien dont ils ont besoin.

Apporter des changements au régime enregistré d'épargne-invalidité

Afin de mieux protéger les économies à long terme des personnes handicapées, le gouvernement du Canada compte apporter deux changements au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Premièrement, rappelons que pour établir un REEI, une personne doit être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Lorsque la ou le bénéficiaire n'est plus admissible au CIPH, les règles du REEI peuvent exiger que le régime soit fermé, et que les subventions et bons qui en découlent soient remboursés au gouvernement du Canada. Cette façon de faire ne tient cependant pas compte de la réalité des personnes pouvant être admissibles au CIPH de façon épisodique, selon la variation de leur état de santé. Afin de corriger la situation, le gouvernement canadien propose ainsi

d'éliminer l'exigence de fermer un REEI quand la ou le bénéficiaire n'est plus admissible au CIPH. Afin d'assurer l'équité des bénéficiaires admissibles au CIPH, certaines restrictions sur l'accès à ces montants s'appliqueront. Le coût d'une telle mesure est estimé à 109 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, puis à 33 millions de dollars par année par la suite.

Deuxièmement, le gouvernement du Canada compte également exempter les REEI de saisie par les créanciers, en cas de faillite. Cela permettra de mieux protéger les économies à long terme des personnes handicapées. Soulignons par contre que les cotisations effectuées dans les 12 mois précédant la déclaration de faillite seront exclues de cette exemption.

Mettre en place une Stratégie nationale sur la démence

Le gouvernement du Canada souhaite élaborer et mettre en place la première Stratégie nationale sur la démence. Pour ce faire, il propose de verser à l'Agence de la santé publique du Canada une somme de 50 millions de dollars sur cinq ans. Rappelons à ce propos qu'actuellement, plus de 400 000 Canadiennes et Canadiens seraient atteints de démence au Canada. Ce nombre serait par ailleurs appelé à augmenter avec le vieillissement de la population.

Améliorer l'accès aux livres imprimés

Soulignant le fait que seulement 10 % des livres publiés sont offerts dans un format accessible, le gouvernement du Canada propose d'investir 25,8 millions de dollars afin de soutenir la production de matériel accessible pour les personnes qui ne peuvent pas lire les imprimés. De ce montant, trois millions de dollars serviront à financer le Centre d'accès équitable aux bibliothèques, dans le but de produire du nouveau matériel de lecture accessible qui sera rendu disponible par l'entremise des bibliothèques publiques partout au Canada. Le montant restant, soit 22,8 millions de dollars, servira pour sa part, sur cinq ans, à aider l'industrie de l'édition indépendante du Canada à accroître sa production de livres accessibles.

Soutenir l'autonomie

Dans le but de soutenir l'autonomie des personnes handicapées, un investissement de 500 000 \$ a également été annoncé. Celui-ci servira à trouver des méthodes pour améliorer l'accessibilité des terminaux de paiement électronique afin de permettre aux personnes handicapées de réaliser des activités quotidiennes, comme payer leur épicerie, sans avoir à dépendre d'autres personnes.

Pour en savoir plus

Afin d'en connaître davantage sur les différentes mesures du budget fédéral 2019 et leur modalité d'application, visitez la section Web du gouvernement du Canada portant sur le sujet.

ACTUALITÉS

Des mesures porteuses pour favoriser l'adaptation de domicile



Les municipalités possèdent plusieurs leviers pour offrir aux personnes handicapées la possibilité de se loger selon leurs besoins spécifiques tout en minimisant les coûts. En effet, bon nombre de personnes handicapées font face à différents coûts supplémentaires reliés à leurs déficiences, incapacités et situations de handicap comparativement aux personnes sans incapacité.

Certaines municipalités peuvent alors mettre à la disposition de leurs citoyennes et citoyens handicapés des mesures pour atténuer, par exemple, certains frais supplémentaires associés à l'adaptation de leur domicile.

C'est le cas notamment de la Ville de Longueuil. Le conseil municipal a adopté, en janvier 2019, un règlement abolissant certains tarifs, dont ceux requis dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Ainsi, les citoyennes et citoyens handicapés de Longueuil désirant faire adapter leur résidence principale n'auront plus à payer les frais liés au permis de construction préalable à la réalisation des travaux jugés essentiels à l'accomplissement de leurs activités courantes.

Ce nouveau règlement qu'a adopté la Ville s'inscrit dans les orientations figurant dans sa *Politique de l'habitation et du logement social*, adoptée en mars 2017. La Ville de Longueuil prévoit aussi la création d'un programme de prêt à la rénovation s'adressant aux propriétaires non admissibles au PAD de la SHQ afin d'assurer l'adaptation des logements existants aux besoins des personnes handicapées, qui est l'un des objectifs poursuivis par sa *Politique*. En bonifiant les incitatifs financiers destinés aux propriétaires de logements, cela devrait contribuer à créer davantage de logements accessibles aux personnes handicapées.

Citons également l'exemple de la Ville de Vaudreuil-Dorion. Depuis le 30 avril 2018, les citoyens peuvent obtenir gratuitement le permis de construction lié à des travaux d'adaptation du domicile d'une personne handicapée. Les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Constant se sont également engagées à abolir ces frais lors de la prochaine révision de leur grille tarifaire, en 2019.

Rappelons enfin que la promotion d'initiatives porteuses permettant de réduire ou d'abolir certains frais inhérents à l'adaptation du domicile d'une personne handicapée répond à un engagement inscrit au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière pour lequel l'Office était en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ces actions de sensibilisation et de promotion ont ainsi eu des répercussions positives auprès de plusieurs municipalités qui ont décidé de prévoir de telles mesures dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

ACTUALITÉS

Expérience inclusive de plein air dans un parc urbain : une étude, un guide et une grille d'évaluation à venir



La proximité des parcs urbains serait un milieu propice pour favoriser la pratique d'activités de plein air accessibles chez les personnes ayant différents types d'incapacités. Ainsi, leur faire vivre l'expérience inclusive de plein air en parcs urbains serait facilité en raison de la distance à parcourir pour s'y rendre en utilisant le service de transport en commun ou adapté de leur municipalité et de la proximité des lieux pouvant les encourager à une pratique régulière de ces activités.

C'est sur cette prémisse qu'une récente étude intitulée Déterminants de l'expérience inclusive de plein air en parc urbain : Étude par Laboratoires vivants^[1] a été réalisée par l'équipe de recherche de madame Hélène

Carbonneau, professeure titulaire au Département d'études en loisir, culture et tourisme à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Grande adepte de plein air, madame Carbonneau et son équipe de recherche ont sillonné trois parcs urbains en compagnie de participants et de participantes ayant différents types d'incapacités, ainsi que de partenaires du milieu, pour vivre ensemble cette expérience de plein air.

Pour réaliser cette étude, financée en partie avec notre Programme de subventions à l'expérimentation, l'équipe de recherche a choisi l'approche par Laboratoires vivants afin de mieux comprendre ce qui facilite ou limite la qualité de l'expérience de plein air de ces personnes dans ces parcs urbains. Nous avons rencontré la chercheuse principale afin qu'elle nous explique les principaux constats de cette recherche ainsi que les éléments qui influencent la qualité de l'expérience inclusive de personnes ayant des incapacités dans un parc urbain.

L'idée d'origine

D'entrée de jeu, cette récente étude s'inscrit dans une démarche de recherche sur l'expérience inclusive de plein air qu'elle a commencée il y a près de six ans. « Cette recherche provient d'une première étude sur l'expérience en pourvoirie des personnes handicapées menée par Estelle Nauroy, une étudiante au master. L'idée de départ était que si l'on rend le plein air accessible dans un milieu naturel, après ça, aller à la bibliothèque, ça va être plus facile », raconte madame Carbonneau.

Par la suite, la réalisation d'un inventaire des lieux d'activités de plein air accessibles au Québec a mené son équipe de recherche à réaliser une deuxième étude dans quinze milieux de plein air auprès

de dirigeants, d'intervenants et de participants ayant des incapacités. Cette fois-ci, son équipe a documenté les conditions déterminantes d'une offre inclusive d'activités de plein air, comme les activités nautiques, le vélo ou le ski alpin. Ces résultats ont mené à la production de trois guides, dont un qui met en relief les facteurs déterminants de la qualité de l'expérience. Elle souligne que les trois conditions de la qualité de l'expérience sont l'individualisation de l'approche et de pouvoir utiliser son potentiel, la maximisation du plaisir ressenti ainsi que la qualité des relations avec le personnel et les autres participants et participantes.

« À partir de ce moment, on s'est rendu compte que le premier lieu où l'on pouvait amener ces personnes à croire que le milieu naturel pouvait être un endroit favorable pour elles, c'était le parc urbain. Si elles commencent à aller au parc urbain et qu'elles vivent de bonnes expériences, peut-être qu'éventuellement, elles iront faire du plein air en milieu naturel, comme dans un parc de la SEPAQ [Société des établissements de plein air du Québec] », soutient-elle.

Faire vivre l'expérience

Elle mentionne que le choix de l'approche par Laboratoires vivants s'est imposé d'emblée. Il s'agit d'une approche permettant de comprendre en profondeur et de documenter le vécu des personnes dans un environnement donné. « Auparavant pour mes études, j'allais chercher l'information par entrevues, mais ce n'était pas aussi précis que de vivre l'expérience avec eux. Comme on amenait des personnes dans un milieu qu'elles fréquentaient peu ou pas pour certaines, on ne pouvait pas leur demander ce qu'elles aimaient ou non des activités proposées dans le parc urbain. » Elle précise que pour moduler l'expérience du plein air, la rendre accessible et l'ajuster au besoin des personnes, il fallait répondre à ces questions : est-ce qu'elles vont au parc urbain? Est-ce qu'elles ont du plaisir? Pourquoi reviendront-elles ou non?

Ainsi, trois laboratoires vivants ont été menés dans trois villes de tailles différentes avec la participation de six personnes ayant différents types d'incapacités et d'au moins un à deux représentants ou représentantes des villes, d'au moins une assistante de recherche et de deux chercheuses. Chacun de ces laboratoires vivants comprenait trois étapes, dont une première rencontre pour planifier la journée d'activités en tenant compte des attentes des participants et des participantes pour les activités, une visite d'exploration au parc ainsi qu'une rencontre de retour sur l'expérience. « On vivait et captait l'expérience avec les participants et les participantes avec l'aide de caméras vidéos, d'appareils photos et d'enregistreuses. Ensuite, on a fait une analyse de l'expérience en faisant ressortir les points positifs et les points négatifs. On faisait un premier bilan et on allait revoir le groupe pour confronter notre analyse à leur perception. Est-ce qu'on a bien interprété ce que vous avez vécu? Il y a des choses qu'on a changées en les écoutant et à la fin, on a combiné les bilans des trois cas pour faire ressortir les généralités », explique madame Carboneau.

L'expérience inclusive commence avant d'aller au parc

« Le premier constat, c'est l'importance de l'information fournie sur ce que l'on peut faire au parc, sur la façon de s'y rendre et s'y déplacer. Si ce n'est pas fait, l'organisation a beau faire les meilleurs aménagements pour les rendre accessibles, créer les choses les plus extraordinaires, personne n'ira

dans son parc. Il faut que les gens aient accès à cette information sur les activités et les services accessibles dans le parc. Il faut aussi que cette information soit claire et complète », révèle-t-elle.

Elle ajoute d'ailleurs que cette information va au-delà de savoir si les services de base sont accessibles, comme les salles de toilettes, mais aussi d'être informés du matériel adapté mis à leur disposition pour participer à l'activité, notamment un lève-personne pour la piscine, des fauteuils roulants amphibies pour jouer dans les jeux d'eau, etc.

« Puis, je n'irai au parc si je n'ai pas du plaisir parce que c'est trop exigeant pour me déplacer en fauteuil roulant. Ainsi, la configuration des lieux est importante pour faciliter les déplacements d'un lieu à un autre. Quand j'arrive au parc, il faut aussi que je puisse facilement et aisément m'orienter et me rendre aux activités offertes. Si par exemple, le module de jeux est à l'autre bout du parc par rapport au stationnement et que je suis un parent en fauteuil roulant. Au dîner, la distance entre la voiture et le module de jeux peut devenir difficile pour aller chercher le pique-nique. »

Son étude révèle aussi d'autres éléments qui influencent la qualité de l'expérience, comme la facilité de transport pour se rendre au parc, l'accessibilité du mobilier et des équipements ainsi que la qualité des liens sociaux entre la personne handicapée et le personnel, ainsi que les autres usagers du parc.

Pour madame Carbonneau, il s'agit parfois de petits détails qui pourraient faire toute la différence dans la qualité de l'expérience.

Transférer les connaissances



Madame Carbonneau fait toujours en sorte que ses recherches puissent servir sur le terrain. C'est pourquoi les résultats de son étude ont mené à la rédaction du *Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain* et au développement d'une grille d'évaluation qui devrait être prête à l'automne 2019 grâce à un soutien du groupe de recherche Participation sociale et villes inclusives. « On est retourné un an après l'étude. On a vu qu'il y avait eu des changements où l'on avait indiqué un problème. Les trois lieux avaient fait des bonifications dans leur offre inclusive. Le secret dans la recherche participative et encore plus dans la recherche-action, il faut que le monde puisse participer, se l'approprier et que ça leur serve après. »

Enfin, elle souhaite que le guide et la grille d'évaluation soient utiles pour sensibiliser et outiller les milieux municipaux qui voudraient maximiser l'accès à l'expérience de plein air au sein des parcs urbains, pour les personnes ayant des incapacités. « Ils peuvent l'utiliser en formant leurs propres comités d'experts, composés de personnes handicapées, d'élus et de partenaires du milieu pour analyser leurs parcs. Ensuite, ils pourront ensemble réfléchir aux pistes de solution », conclut-elle.

[1] CARBONNEAU, H., MIAUX, S., POLDMA, T., LE DORZE, G., MAZER, B., GILBERT, A., HAMMOUNI, Z. (encours de traduction), Déterminants de l'expérience inclusive de plein air en parc urbain : Étude par laboratoires vivants, À être soumis à la revue *Leisure sciences*.

